

RTS: la France trop présente

Radio » Les programmes radio de la RTS s'intéressent davantage à l'actualité française qu'à celle des autres régions linguistiques de la Suisse. Une étude mandatée par l'Office fédéral de la communication (OFCOM) le révèle. Parmi les radios locales en outre, les stations romandes sont saluées pour leur qualité. Le mandat d'intégration confié à la SSR exige que la RTS couvre aussi les événements qui se produisent dans les autres régions linguistiques, rappelle l'OFCOM. Sur ce point pourtant,

les programmes de la RTS stagnent: ils ne consacrent que 6% de leur temps d'information aux autres régions linguistiques, constate l'Institut de recherche Publicom, auteur de l'étude.

Lorsqu'un reportage de la RTS porte sur une autre région du pays, il s'agit presque toujours de la Suisse alémanique. La Suisse italienne est largement ignorée, selon Publicom. Elle connaît le même sort sur les chaînes alémaniques. » ATS

DRAME D'AROLLA

L'AFFAIRE SERA CLASSÉE
Le Ministère public valaisain entend classer l'affaire de l'accident de montagne qui a fait sept morts au-dessus d'Arolla le 30 avril 2018 par une météo exécutable. Aucune responsabilité d'une personne vivante n'a pu être retenue. Les investigations ont permis d'établir le déroulement du drame, qui a impliqué au total 14 randonneurs qui effectuaient la Haute Route, de Chamonix (F) en direction de Zermatt. ATS

Défauts sur 69 portes de train

CFR » Après la mort d'un contrôleur, le contrôle effectué livre ses résultats.

Les CFR ont terminé leur contrôle spécial des voitures VU IV entrepris suite à l'accident qui a coûté la vie à un contrôleur. Un défaut de fonctionnement de la protection antipincement a été constaté sur 69 portes. Dans sept cas, le dispositif n'a pas fonctionné.

En tout, 458 voitures VU IV, soit 1832 portes, ont fait l'objet

d'un contrôle entre le 12 et le 28 août. Ces examens ont permis de mettre à jour 572 défauts. La plupart n'ont aucun impact sur le fonctionnement des portes et ne sont pas déterminants pour la sécurité, ont communiqué hier les CFR.

Dans les cas où le défaut avait un impact sur la sécurité, les portes ont été réparées immédiatement ou condamnées. Les 493 voitures VU IV qui sont en cours de révision seront contrôlées avant leur mise en

service, précisent les CFR. Les véhicules de type VU IV sont des voitures à un étage sans plancher surbaissé.

Au terme du contrôle spécial, l'appréciation que les CFR font de la sécurité des voitures VU IV reste inchangée; elles peuvent être mises en service en toute sécurité, concluent-ils.

Les CFR veulent présenter d'ici fin octobre un plan détaillé concernant les mesures à prendre. » ATS

Tension accrue hier à Moutier après la confirmation de l'annulation du vote pour le transfert au Jura

En attendant le prochain verdict

« ARIANE GIGON ET PHILIPPE BOEGLIN

Question jurassienne » La confirmation, hier par le Tribunal administratif bernois, de l'annulation du vote du 18 juin 2017 à Moutier a provoqué des réactions outrées dans les deux camps. Le canton de Berne en a appelé au calme. Pour le professeur de droit Rainer Schweizer, de l'Université de Saint-Gall, «la résolution de ce conflit est importante pour toute la Suisse, car le fédéralisme est un équilibre fragile». Avec trois autres spécialistes, il répond aux principales questions de ce dossier qui déchire le Jura et le canton de Berne depuis des décennies.

Pour mémoire: le 18 juin 2017, la commune bernoise de Moutier avait choisi de rejoindre le canton du Jura par 51,72% des voix et 137 voix d'écart, sur quelque 4000 suffrages. Le 5 novembre 2018, la préfète du Jura bernois avait accepté six parmi sept recours déposés contre le scrutin, qu'elle avait invalidé. Une décision attaquée ensuite auprès du Tribunal administratif (TA) du canton de Berne, qui a confirmé l'invalidation.

1 Ce verdict est-il politique?

«La situation est désormais tellement tendue que toutes les décisions seront vues par un des deux camps en conflit comme n'étant pas indépendantes, note Adriano Previtali, professeur de droit constitutionnel à l'Université de Fribourg. Une méfiance un peu systématique s'est installée. Le reproche de non-indépendance sera toujours fait.»

Le verdict est toutefois jugé solide: «Je ne pense pas que le tribunal bernois ait pris une décision spécialement politique», souligne ainsi le professeur de droit public Etienne Grisel, qui a participé à l'organisation et à l'observation des plébiscites jurassiens dans les années 1970. «L'affaire va finir au Tribunal fédéral. Le Tribunal administratif bernois le sait, il examine avec attention les motifs de son jugement.»

Rainer Schweizer, professeur émérite de droit public de l'Université de Saint-Gall, estime que l'arrêt bernois est «très sérieux et clairement placé dans le cadre de la jurisprudence fédérale». Si certains points peuvent



Alors que les autonomistes Laurent Coste et Pierre-André Comte (en haut) font grise mine, c'est la fête dans le camp des bernois qui lèvent leur verre dans un café de Moutier. Keystone

faire l'objet d'interprétations divergentes, notamment la lettre du maire aux parents d'élèves ou son texte dans le journal *Moutier.ch*, d'autres éléments représentent de claires infractions, poursuit-il.

2 Quelle est la gravité des infractions?

Selon le TA, les violations commises à Moutier sont «graves» et justifient l'annulation du scrutin. Rainer Schweizer abonde. «A propos des domiciles fictifs et du vote par correspondance, les violations dépassent nettement ce qui est acceptable, explique-t-il. Un tribunal ne peut ni les ignorer ni les minimiser. De plus, ajoute-t-il, en refusant de transmettre le registre électoral au canton de Berne et à l'Office fédéral de la justice, Moutier n'a pas respecté une procédure qui n'était ni bernoise ni jurassienne, mais fédérale.»

3 Une autre procédure était-elle possible?

«On aurait peut-être pu éliminer certains risques en prévoyant éventuellement, avant la votation, une voie de recours extracantonale, qui passe par un tribunal d'un autre canton, avance Marc Bühlmann, directeur d'Année politique Suisse à l'Université de Berne. Mais la voie de recours est évidemment conforme à la législation.»

Pour Adriano Previtali, il «aurait fallu pouvoir aller dès le début devant une juridiction fédérale. Mais cette voie aurait été assez compliquée à mettre en place». Rainer Schweizer contredit: «Cela n'était pas possible. Les procédures doivent toujours d'abord être épuisées à tous les échelons inférieurs.»

4 Comment sortir de la crise?

Rainer Schweizer estime «souhaitable que les deux cantons prennent le temps d'une analyse soignée avant de se prononcer sur la suite», ce qui n'empêche pas d'autres acteurs de saisir le Tribunal fédéral. Pour Adriano Previtali, «il faut surtout éviter de sortir de la procédure prévue, car on augmenterait le potentiel de conflit.»

«Pour que ça se calme, il faut laisser couler de l'eau sous les ponts»

Marc Bühlmann

Rainer Schweizer et Adriano Previtali estiment qu'un verdict du Tribunal fédéral, dont ils attendent qu'il confirme la décision du TA bernois, «pourrait calmer les esprits», car elle ne proviendrait ni du canton de Berne ni de celui du Jura.

«Si le Tribunal fédéral invalide la votation, il y aura vraisemblablement une nouvelle votation, prévient Etienne Grisel. Mais cela va prendre du temps.» En cas de second scrutin, Marc Bühlmann estime que «la majorité en faveur de l'appartenance au Jura pourrait se maintenir. Reste qu'une immense minorité, les bernois, se sentira perdante. Pour que la situation se calme, il faut laisser couler de l'eau sous les ponts. La nouvelle génération définit moins son identité par sa commune ou son canton, elle se réfère plus à l'échelon national.»

DES RÉACTIONS EXACÉRBEES

Appel à la révolte d'un côté, appel à la démission des autorités municipales de l'autre: les réactions sont exacerbées. Le camp autonomiste a vivement réagi suite à ce jugement. «Le canton de Berne est prêt à tout pour conserver son territoire», a déclaré le secrétaire général du Mouvement autonomiste jurassien (MAJ) Pierre-André Comte. «Le brigandage politique bernois ne passera pas», a-t-il lancé, appelant les militants à la «révolte».

Dans le camp des antiséparatistes, les réactions ont été tout aussi virulentes. Moutier-Prévôté a exigé la démission des autorités de Moutier. «Comment peut-on avoir confiance en ces personnes», a dit Morina Pozzer. Le maire autonomiste Marcel Winistoferer, réélu en novembre à plus de 60%, est accusé d'avoir «trahi la confiance du peuple». Il a réfuté les accusations d'irrégularités dans l'organisation du vote. ATS